

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ BOTANIQUE  
DE LYON

---

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

---

SECONDE SÉRIE

III

1885



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ  
AU PALAIS-DES-ARTS, PLACE DES TERREAUX

---

GEORG, Libraire, rue de la République, 65.

---

1885

savoir si l'inventeur de l'art de composer des herbiers est Luca Ghini, comme le soutient Meyer dans sa *Geschichte der Botanik*, ou l'anglais Falconer, comme le pensent MM. Camus et Penzig. En effet, dit M. Saint-Lager, le chirurgien lyonnais Gréault faisait un herbier en même temps que Ghini et Falconer et sans avoir été en rapport avec eux. Il est probable que d'autres botanistes ont aussi simultanément réalisé le désir fort légitime de conserver dans leur bibliothèque les plantes qu'ils aimaient tant à récolter vivantes. La difficulté ne consiste pas à concevoir l'idée de réunir en volume des plantes séchées et comprimées, c'est là un jeu d'enfant, mais bien à trouver un support commode et peu coûteux.

---

#### SÉANCE DU 19 MAI 1885.

---

##### PRÉSIDENCE DE M. VIVIAND-MOREL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La Société a reçu :

Circulaire du Ministre de l'instruction publique, relative au Congrès des Sociétés savantes ;

Discours de M. René Goblet ;

Revue de botanique, n<sup>os</sup> 33, 34 et 35 de 1885 ;

Revue savoisiennne, février et mars 1885 ;

Bulletin de la Société dauphinoise d'échanges, 1885 ;

Bulletin de la Société des sciences agricoles et horticoles du Havre, n<sup>o</sup> 30 de 1885 ;

Bulletin de la Société botanique de France, n<sup>o</sup> 3 de 1885, contenant un article de M. Clos, sur les différences entre les *Anagallis phoenicea* et *A. caerulea*. Le premier a des radicelles beaucoup plus nombreuses ; ses feuilles ont une couleur d'un vert plus foncé à cinq nervures, celles du Mouron rouge n'ont que trois nervures. La capsule du Mouron bleu est ovoïde à 8-10 stries, celle du Mouron rouge est sphérique à 5 stries. Ces caractères se perpétuent, dit-on, par le semis et, en outre, on assure qu'on n'a jamais pu obtenir d'hybride en fécondant une de ces espèces par le pollen de l'autre.

M. J. VALLOT donne la liste des plantes qu'il a récoltées dans les Hautes-Pyrénées à Balaïtous, Frondellia, Grande-Fache, Chabarrou, Hourquette-d'Ossoue, Vignemale, Pic d'Estom-Soubiran, Monné de Cauterets, Pic d'Estibaoude, Pic d'Ardiden, Marboré, mont Perdu et pic de Sauvegarde.

## ADMISSIONS.

MM. Alphonse Ferrand et Et. Grémion, présentés à la précédente séance, sont admis comme membres titulaires de la Société.

## COMMUNICATIONS.

M. JACQUEMET présente des échantillons d'*Æcidium Urticæ* récoltés dans le vallon de Rillieux, et assure que ce parasite n'est pas aussi rare qu'on l'a dit.

M. VIVIAND-MOREL signale la présence autour de Montluel de deux plantes qu'on n'y avait pas indiqué jusqu'à présent, *Doronicum pardalianches* et *Cardamine amara*. Au sujet de cette dernière Crucifère, M. Pichat dit qu'elle est facilement entraînée par les cours d'eau. C'est ainsi qu'on la trouve en amont de Lyon, derrière le Grand-Camp, où ses graines ont dû être amenées par le Rhône.

M. BOULLU signale à Eyzin-Pinet (Isère), dans la localité où croît l'*Erica decipiens*, l'abondance de *Genista anglica*, *Viola canina*, *Epipactis latifolia*, *Monotropa hypopitys*, *Euphrasia campestris*.

M. MEYRAN annonce qu'il a trouvé dernièrement, dans un bois situé près de la Fretta à Collonges-sur-Saône, une nombreuse colonie d'*Endymion nutans*, jolie Liliacée qu'on a vue quelquefois accidentellement près de Lyon, à Écully, et aussi dans les bois du Pilat, mais qui est peu répandue dans le bassin du Rhône, puisqu'elle n'est indiquée dans le Catalogue de M. Saint-Lager que dans quelques localités du Morvan de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, ainsi que dans le Bas-Valais. On sait qu'elle est assez commune dans l'ouest de la France et dans le bassin parisien. La plante de Collonges diffère par quelques caractères de celle de l'ouest : l'inflorescence n'est pas aussi manifestement unilatérale, les fleurs sont inodores et ont

une couleur violette-lilacée pâle, quelques-unes même sont, sur certains pieds, entièrement blanches, enfin les feuilles sont plus longues et plus larges. M. Meyran se propose de propager cette Liliacée en plusieurs localités des environs de notre Ville.

M. SAINT-LAGER se souvient que déjà, l'an dernier, un de nos jeunes collègues, M. Victor Despeignes, lui avait montré des échantillons d'*Endymion nutans*, cueillis dans le même bois, à Collonges. Il n'y attacha pas d'importance, croyant qu'il s'agissait de quelques individus échappés de culture. Mais lorsque, ces jours derniers, il reçut de M. Meyran l'assurance que la plante était en grande abondance dans le susdit bois, il s'empressa d'aller visiter la colonie, et il ne doute pas, vu le nombre considérable des individus qui la composent, que la naturalisation, en ce lieu, de l'*Endymion nutans* ne remonte à une époque assez ancienne. Il est surprenant qu'elle ait échappé jusqu'à ce jour aux investigations des botanistes lyonnais, attendu que la propriété où croît cette intéressante Liliacée est traversée par un petit sentier qui met deux chemins en communication l'un avec l'autre. M. Saint-Lager estime que la pâleur du coloris des fleurs et la perte de l'odeur sont dues, dans ce cas particulier, à l'obscurité qui règne dans le bois où vit la susdite plante, sous le feuillage impénétrable aux rayons du soleil de grands arbres vigoureux et très rapprochés les uns des autres. Il serait d'ailleurs facile de juger de la valeur de cette explication en plantant quelques pieds d'*Endymion nutans* sur la lisière d'un autre bois moins touffu. On verrait alors si les fleurs reprennent la couleur bleue foncée et l'odeur de Jacinthe qu'elles possèdent ordinairement. Cette explication est d'autant plus plausible que les horticulteurs savent obtenir des fleurs pâles, celles du Lilas, par exemple, en faisant croître les plantes dans une demi-obscurité.

M. LACHMANN ne conteste pas la justesse dans ce cas particulier de l'explication donnée par M. Saint-Lager au sujet de la tendance des fleurs à l'albinisme, cependant il pense qu'il ne faudrait pas généraliser cette explication attendu que beaucoup de plantes conservent leur coloris bien qu'on les oblige à vivre dans un lieu peu éclairé. Il serait intéressant de rechercher si la différence de latitude entre Paris et Lyon est assez grande pour qu'une même espèce ait un coloris moins vif dans notre

région que dans le bassin parisien. Il est certain que les fleurs des plantes des contrées scandinaves ont généralement un coloris plus vif que celles des mêmes espèces dans le centre de l'Europe. Les plantes des sommités alpines perdent aussi l'éclat de leurs fleurs lorsqu'on les cultive dans nos jardins. L'expérience de transplantation en un autre lieu moins ombragé, suivant la proposition de M. Saint-Lager, permettrait de décider si, comme le croit notre Collègue, la décoloration des fleurs de l'*Endymion nutans* de Collonges est due à l'obscurité au milieu de laquelle la plante est plongée.

M. VIVIAND-MOREL est aussi d'avis que l'expérience proposée mérite d'être faite. Toutefois il est possible qu'elle ne donne pas les résultats prévus, même dans le cas où les caractères observés sur l'*Endymion* de Collonges seraient le résultat d'un défaut prolongé de lumière. En effet, ces caractères sont peut-être assez solidement fixés à la suite d'une longue transmission héréditaire pour qu'il soit impossible de les modifier d'une manière rétroactive en changeant une des conditions extérieures. A plus forte raison, l'entreprise ne donnera-t-elle aucun résultat si l'*Endymion* de Collonges est une forme autonome, méconnue jusqu'à ce jour, auquel cas ce serait une nouvelle espèce à inflorescence non penchée, à fleurs inodores, de couleur violacée pâle ou blanche, qu'on pourrait appeler *Endymion pallidiflorus*.

M. VIVIAND-MOREL annonce qu'il fera, le lundi de la Pentecôte, 25 mai, une herborisation à Serrières-de-Briord (Ain).

---

## SÉANCE DU 2 JUIN 1885.

---

PRÉSIDENCE DE M. GUIGNARD.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La Société a reçu :

Compte-rendu de la Société royale de botanique de Belgique,  
3 mai 1885 ;